

Filière de collecte et traitement Déchets d'Eléments d'Ameublement Professionnels

Mobiliers & éléments de décoration textiles concernés par la filière opérée par Valdelia



Présentation de Valdelia

Valdelia est un éco-organisme à but non lucratif agréé par le Ministère de la Transition écologique, en charge d'organiser la filière de collecte, de réemploi et de recyclage des déchets d'éléments d'ameublement détenus par les professionnels (DEA Professionnels).

Né de l'association d'industriels du secteur, Valdelia incarne la réponse au principe de responsabilité élargie des producteurs (REP) qui impose aux fabricants et distributeurs d'assurer la prise en charge de la collecte et du traitement de la fin de vie des produits qu'ils mettent sur le marché. Sous la forme d'une délégation de mission, en adhérant à la filière, les fabricants et distributeurs transfèrent leurs obligations réglementaires à Valdelia.

Financée par une éco-contribution affichée sur le prix de vente de tout mobilier professionnel neuf, la filière Valdelia propose un service à très forte valeur ajoutée garantissant traçabilité et seconde vie (occasion, réemploi/réutilisation, upcycling, ou recyclage matière) à tous les mobiliers professionnels usagés.

Les services Valdelia s'adressent aux collectivités, entreprises, associations de toutes tailles et de tous les secteurs d'activité, sur l'ensemble du territoire national.

Tous les mobiliers de tous les espaces des établissements privés ou publics sont concernés et éligibles à la filière Valdelia. Bois, plastique, métal, verre... Peu importe la matière ou l'état du mobilier.

Table des matières

<u>Périmètre</u>	e d'agrément de Valdelia	<u>4</u>
1. Les prod	duits concernés	4
2. Les déch	nets non concernés	8
3. Les circu	uits de collecte des mobiliers et éléments de décoration textiles en fin de vie .	9
4. Que dev	iennent les produits en fin de vie confiés à l'éco-organisme Valdelia ?1	0

Périmètre d'agrément de Valdelia

Les produits concernés 1.

Les éléments d'ameublement professionnels sont les biens meubles et leurs composants dont la fonction principale est de contribuer à l'aménagement des espaces : bureaux, lieu d'habitation, de commerce ou d'accueil du public en offrant une assise, un couchage, un rangement, un plan de pose ou de travail.

Évolutions réglementaires sur les déchets d'éléments d'ameublement

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGEC) prévoit l'extension de la filière REP des Eléments d'Ameublement aux éléments de décoration textiles à compter du 1er janvier 2022. cette modification législative mentionne notamment que cette extension concerne les rideaux, les voilages, les tapis d'intérieur ou d'extérieur et les accessoires utilisés pour leur pose, que ces produits soient à destination des ménages ou des professionnels.

Valdelia est agréé sur l'ensemble des catégories du Code de l'environnement, à savoir :

- Catégorie 1 : meubles de salon, séjour, salle à manger
- Catégorie 2 : meubles d'appoint
- Catégorie 3 : meubles de chambres à coucher
- Catégorie 4 : literie
- Catégorie 5 : meubles de bureau
- Catégorie 6 : meubles de cuisine
- Catégorie 7 : meubles de salle de bains
- Catégorie 8 : meubles de jardin
- Catégorie 9 : sièges
- Catégorie 10 : mobiliers techniques, commerciaux et de collectivité
- Catégorie 11 : produits rembourrés d'assise ou de couchage.
- Catégorie 12 : éléments de décoration textiles, ainsi que leurs accessoires, quels que soient les matériaux qui composent ces accessoires.

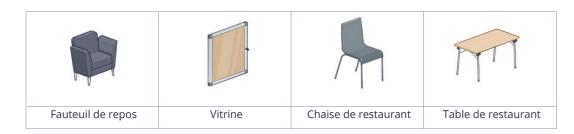
Les exemples présentés ci-dessous illustrent de façon non exhaustive les types de mobiliers et éléments de décoration textiles collectés par l'éco-organisme.

COLLECTIVITES	Exemples de mobiliers pris en charge			
Bureau	Paillasse	Chaise	Fauteuil	
Meuble mobile	Couchette	Table et chaises enfants	Tableau	
Banc d'école	Casiers	Meuble à langer	Meuble à casiers	
Bibliothèque	Armoire	Chaise poutre	Siège théâtre	

DISTRIBUTION	Exemples de mobiliers pris en charge		
P SEE			
Meuble PLV	Table de vente	Vitrine comptoir	Portant
Meuble de caisse	Tablette murale	Gondole	

SANTE	Exemples de mobiliers pris en charge		
Lit médicalisé	Table à manger	Chariot	Table d'examen
Fauteuil de repos	Chaise poutre	Armoire/penderie	Commode
Bureau	Chevet		

TERTIAIRE	Exemples de mobiliers pris en charge		
Fauteuil	Bureau	Caisson mobile	Cloison de bureau
Banque d'accueil	Armoire basse	Armoire haute	Cabine acoustique
Porte-manteau	Bibliothèque à archives	Table de réunion	Canapé



TOURISME & HEBERGEMENT	Exemples de mobiliers pris en charge		
Lits	Chevet	Matelas	Oreiller
Couette	Penderie	Canapé	Fauteuil
Table de massage	Bar	Buffet de restauration	Cloison de terrasse
Desserte restaurant	Mobiliers de restaurant	Table de cuisine	Mobilier de cuisine

EXTENSION	Exemples d'éléments de décoration textiles		
Accessoires rideaux	Carrés de moquette	Moquettes amovibles	Coton gratté



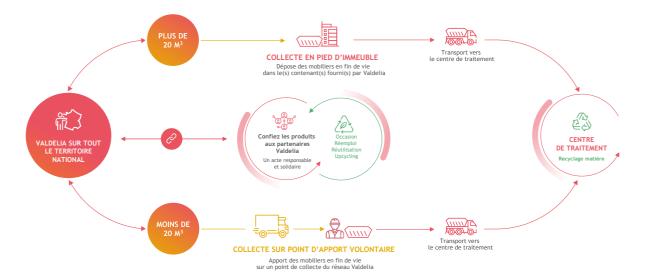
2. Les déchets non concernés

Les déchets interdits à la collecte Valdelia dans le cadre de la filière des déchets d'éléments d'ameublement professionnels sont notamment :

- Les déchets de chantier (bois de démolition, gravats...)
- Les déchets verts
- Les archives (papier, carton)
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques
- Les ordures ménagères
- Les déchets dangereux (radioactifs, chimiques, biologiques, etc.) excepté s'ils sont des déchets d'éléments d'ameublement (ex. paillasse de laboratoire).

Comme précisé dans les conditions générales d'utilisation du service Valdelia, les déchets hors périmètre Valdelia seront éliminés conformément à la réglementation. Leurs coûts d'élimination seront refacturés au détenteur.

3. Les circuits de collecte des mobiliers et éléments de décoration textiles en fin de vie



Valdelia collecte des mobiliers et des éléments de décoration textiles en fin de vie. Son objectif est de garantir une gestion responsable de ces produits et de favoriser leur réemploi/réutilisation ou leur recyclage. Dans le cadre de ses activités, Valdelia collabore avec un réseau de structures de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) pour coordonner le don des produits à collecter.

Cependant, il est important de noter que Valdelia ne prend pas en charge la manutention des produits lors de leur transport depuis les étages jusqu'au contenant de collecte. Cela signifie que l'utilisateur ou le propriétaire du mobilier doit assurer cette tâche. Valdelia se concentre principalement sur la coordination de la collecte et la gestion des produits une fois qu'ils sont déposés dans le contenant prévu à cet effet.

Il est recommandé de contacter Valdelia ou de consulter le site <u>www.valdelia.org</u> pour obtenir des informations précises sur les modalités de collecte et les partenaires de l'ESS impliqués dans le processus de don. Nos équipes pourront fournir des détails sur les étapes à suivre pour s'assurer que les mobiliers et les éléments de décoration textiles en fin de vie soient pris en charge de manière adéquate.

4. Que deviennent les produits en fin de vie confiés à l'éco-organisme Valdelia?

En remettant les produits usagés à la filière agréée, les entreprises encouragent une économie résolument tournée vers l'économie circulaire et contribuent au développement d'un industrie respectueuse des enjeux environnementaux, éthiques et économiques.

REEMPLOI/REUTILISATION

Permettre au mobilier usagé d'être réparé et à nouveau utilisé en s'appuyant sur les structures de l'Économie Sociale et Solidaire.

OCCASION

Valoriser le mobilier sur le marché de l'occasion par le rachat par les professionnels partenaires de Valdelia.

UPCYLING

Créer des mobiliers innovants à partir de pièces et matériaux issus des flux de DEA professionnels grâce à l'artisanat local et solidaire.

RECYCLAGE MATIERES

Transformer le mobilier au rebut en une matière renouvelée destinée à la fabrication de mobiliers neufs.